



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination,
du pilotage, de l'appui territorial
et de l'environnement**

Bureau de l'environnement

La Roche-sur-Yon, le **17 OCT. 2025**

Dossier suivi par : Marie FRADET

Tél. : 02.51.36.72.58

Mél : marie.fradet@vendee.gouv.fr

Références à rappeler : MF 2024/0620

Dossier n°2007/1229

N° AIOT : 0058500284

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé le 4 août 2025, via la téléprocédure « demande d'autorisation environnementale », un second complément à votre demande d'augmentation de capacité de méthanisation de votre société REFOOD, située route de Niort à BENET.

Ce dépôt fait suite au dossier initial du 12 juin 2024 et au premier complément du 4 octobre 2024. La demande porte principalement sur une importante demande de mise à jour du plan d'épandage de l'unité de méthanisation

Après examen par l'inspecteur des installations classées, votre dossier est considéré comme incomplet.

La conclusion de la seconde demande de compléments du 10 février 2025 vous indiquait qu'il n'y aurait pas de troisième demande concernant ce dossier.

Par conséquent, en application des dispositions de l'article R.181-34 du code de l'environnement, votre demande est rejetée.

Un nouveau dossier devra obligatoirement être déposé, étant donné que vous vous êtes engagé à déposer un dossier « autorisation » à la suite de mes courriers du 24 mai 2023 et du 27 septembre 2023 susvisés (en lien avec l'augmentation de capacité octroyée qui prévoyait l'interdiction d'épandre le supplément de digestat généré par cette augmentation de capacité).

Ce nouveau dossier devra être déposé dans GUN et sera alors soumis à la nouvelle procédure d'autorisation environnementale (enquête publique de 3 mois, parallèle aux consultations des services), dans un délai de 6 mois pour le dépôt de ce dossier.

Monsieur le Directeur
de la SAS SECANIM CENTRE Méthaniseur REFOOD
Route de Niort - le Clousis Marotin
BP 24
85490 BENET

Vous trouverez en annexe de ce courrier la liste des éléments justifiant l'irrecevabilité du dossier de demande en cours d'instruction, pour que ces éléments puissent être pris en compte lors du dépôt du nouveau dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Gérard GAVORY